



Suppression de l'AAH

Par **aaabbb**, le **16/02/2021** à **12:19**

Suite au regroupement de mon dossier et de celui de mon compagnon par la CAF, en juillet 2020, je n'ai plus l'AAH. Elle m'a été supprimée immédiatement. Pour les revenus, la CAF se base sur ceux de 2019. Le délai n'est pas respecté

Par **john12**, le **16/02/2021** à **12:44**

Bonjour,

Avez-vous consulté la CAF à ce sujet ?

Dans la négative, la logique voudrait que vous commenciez par aller les voir. Ils vous donneraient les raisons de la suppression de l'allocation et pourraient rectifier votre situation, s'il s'agit bien d'une erreur.

Après réponse de la CAF, vous pourrez revenir sur le forum qui pourra vous indiquer si leur position est fondée, juridiquement.

Cordialement

Par **aaabbb**, le **16/02/2021** à **20:01**

J'ai oublié de fournir des renseignements qui font que je ne comprends plus rien à ce qui se passe. Le 5 février 2021 j'ai eu un virement de l'AAH à taux plein (902,70 €). L'intitulé du virement est au nom de famille de mon compagnon (union libre) et il est sur mon compte. Sur le site de la CAF mon dossier est radié donc je n'accède à plus rien. Ils ont fait un regroupement des dossiers en juillet dernier. Regroupement ne veut pas dire suppression. Alors là je ne comprends plus ce qu'ils font. J'ai fait un mail à la CAF pour demander un rendez-vous et en savoir plus.

Par **youris**, le **16/02/2021** à **20:39**

bonjour,

juste une question, aviez-vous signalé à la CAF, votre situation de concubinage avec la totalité des ressources de votre foyer ?

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **aaabbb**, le **16/02/2021** à **21:29**

Oui, toutes mes ressources sont connues par la CAF. Ils prennent les ressources N-2. En 2019 je n'étais pas avec mon compagnon . Merci pour l'info du médiateur de la CAF. Je vais faire le nécessaire.

Cordialement